

Règlement La Moustache

09 juin 2018

10km Urban Trail

1. GENERALITES

« La Moustache » est une épreuve pédestre organisée par l'association «I Feel Run» répondant à la réglementation des courses hors stade.

Elle aura lieu le samedi 09 juin 2018.

L'organisation (accueil, départ, arrivée, village partenaires...) se situe Place du Palais

Ducal, 58000 Nevers.

2. COURSES /INSCRIPTIONS

La Moustache propose 2 distances :

- Randonnée et Course 10 km, parcours allure libre ouverte à toutes et tous avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Les inscriptions sur papier libre sont possibles chez nos structures partenaires.

Joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical pour les épreuves de course uniquement.

Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de I Feel Run

Il est aussi possible (préférable) de s'inscrire sur notre site internet : www.lamoustachenevers.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Joindre impérativement une photocopie de licence ou d'un certificat médical Ou le présenter sur place. (Voir chapitre « Licences et Certificats » en fin de règlement)

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

DOSSARDS

Port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification et devra être restitué à l'organisation une fois la ligne d'arrivée franchie. En cas de perte ou non restitution le dossard sera facturée 5€ (en cas de non-paiement aucune inscription possible les années suivantes)
Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité.

EQUIPEMENT FACULTATIF

Même si un ravitaillement en cours de parcours est prévu sur l'épreuve, il est conseillé, en fonction de la météo notamment, de posséder un système d'hydratation de 0,5 l (porte gourde, waterbag...).

3. SECURITE/CIRCULATION

Les parcours de « La Moustache » empruntent en grande partie des axes urbains. Certains points seront sécurisés par des balisages adaptés, des bénévoles, des services de sécurité officiels...

Cependant, les règles de la circulation routière s'appliqueront à tous les participants.

Les participants devront donc, sauf pour les quelques axes complètement bloqués à la circulation, emprunter, là où il y en a, les trottoirs et non se déplacer sur la chaussée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de manquement aux règles de circulation routière par un participant.

Aussi, certains passages des parcours se font sur des propriétés privées : il est demandé aux participants de respecter les lieux et les propriétaires de ces espaces au même titre que les espaces publics.

4. PROPRETE/DEVELOPPEMENT DURABLE

Des poubelles seront mises à disposition des participants sur les aires de départ, d'arrivée et du village ainsi que sur les deux aires de ravitaillement.

Il est interdit de jeter ses déchets par terre pendant la course sous peine de disqualification.

Jetez vos déchets dans les poubelles situées 50 m après le ravitaillement.

Pour les gels individuels : même démarche. Vous les avez pris plein sur vous au départ, vous pouvez les garder vides ensuite !!!

Des toilettes sèches seront mises à disposition dans le village.

Merci de respecter ces lieux.

>>> RECONNAISSANCE

Une reconnaissance de certaines parties des parcours sera proposée le vendredi 01 juin 2018 à 19h Esplanade du Palais Ducal.

Toute autre reconnaissance effectuée par des participants ne pourra se faire que dans un cadre proprement personnel et ne pourra emprunter les parties privées.

5. CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

L'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running »), d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve - (Licences non FFA acceptées - FSGT - UFOLEP - FFCO - FFPM)
 - ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
 - ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon ou FF.Raid en cours de validité au jour de l'épreuve.
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. L'original ou la copie de ce certificat sera gardé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés de la FFA devront, impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2017-2018.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA

6. FORFAIT ANNULATION COUREUR

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

7. RECOMPENSES

Les 3 premiers au scratch de la course du 10 km seront récompensés lors du protocole qui se tiendra le samedi 09 juin après l'arrivée sur l'esplanade du palais ducal à Nevers.

8. Challenges

Un Challenge du nombre est mis en place (prix remis lors du protocole – voir 8. Récompenses):

- Plus grand nombre de participants « Moustache »
- Un classement « mixte » sera aussi établi « Bottine/Moustache »

9. ANNULATION COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'événement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible.